

Nombre de Conseillers en exercice :	33	EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Présents :	25	
Représentés :	8	
Non représentés :	0	Séance du 5 décembre 2023
L'an deux mille-vingt-trois et le cinq décembre le Conseil Municipal de la Ville de MONTEUX s'est réuni en présentiel salle du Conseil Municipal, après convocation légale reçue le 29 novembre, sous la présidence de Monsieur Christian GROS, Maire.		
Votants :	33	Étaient présents également :
Carine BLANC-TESTE, Samuel MONTGERMONT, Annie MILLET, Christophe MOURGEON, Mireille SAUVAYRE-GAUDIN, Philippe COLLET, Chantal GONNET-OLIVI, Stéphane MICHEL, Annie GARNERO Adjointes au Maire. Gérard PREVOT, Mario HARELLE, Sylvie GACQUIERE, Sandy ROUVEL, Sonia NAMOUCHI, Damien JUGE, Cyril GEEL, Vital DELESNERAC-DEMENIVILLE, Caroline PLATERO-DELERM, Christiane TCHA SENG NOU, Patrick ROUX, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME, Simon BERTHE, Conseillers Municipaux.		
<u>Étaient représentés</u> : Evelyne ESPENON, Rosa-Lila HAMMACHE, Younès BOUROHI, Quentin ROUVIERE, Mohammed AITANE, Michel MUS, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Jean-Claude OBER		
<u>Étaient absents et non représentés</u> : Néant		
Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Caroline PLATERO-DELERM ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.		

Subventions aux associations culturelles conventionnées - MJC

Mireille SAUVAYRE-GAUDIN, Adjointe au Maire, rappelle que la MJC et un des partenaires essentiels de la Commune dans le sens où elle est complémentaire de la Ville en matière d'offre de loisirs et de culture pour les familles montiliennes et d'animation de la Ville. Son offre de loisirs concerne notamment les familles modestes. Elle est subventionnée depuis de nombreuses années par la Ville. Toutefois, depuis 2011, il a été décidé de renforcer ce partenariat en établissant une convention, comme cela avait déjà été fait pour d'autres associations, sportives notamment. Comme avec les associations sportives, des rencontres régulières entre la Ville et la MJC permettent de suivre l'exécution de la convention et de la faire évoluer quand cela s'avère nécessaire.

Il est donc proposé d'autoriser la signature de la convention 2023 avec la MJC.

Le Conseil Municipal, Madame Sauvayre-Gaudin entendue et après en avoir délibéré, par 32 voix pour et 1 abstention (Rosa Lila Hammache),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget 2023 de la Commune voté le 4 avril 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission de la Culture en date du 15 juin 2023 et 20 novembre 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 28 novembre 2023,

Vu le projet de convention qui lui est présenté et qui est annexé à la présente délibération,

ARRETE comme suit le montant la subvention 2023 attribuée à la MJC et qui se décompose comme suit :

Éléments de la subvention	Montants	Vote 2022
MJC Participation salaire directeur	45.000,00€	47 850,00 €
MJC Fonctionnement	1.350,00€	
MJC Partenariat manifestation cultures urbaines (si organisée)	1.500,00€	
Municipi'Pass	Sur justificatifs	

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'élue déléguée à la Culture à signer la convention relative à cette subvention.

PRECISE que pour permettre à l'Association de fonctionner, l'aide de la commune sera versée selon les modalités suivantes :

- ⇒ 22 500 € à la signature de la convention, déduction faite des sommes éventuellement déjà versées.
- ⇒ 25% de la participation au mois de mars 2024.
- ⇒ Le solde au mois de juillet après l'évaluation prévue à l'article 7 de la présente convention et sur présentation des justificatifs de dépenses de rémunérations et charges des intervenants.

PRECISE enfin que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.
Pour copie conforme.

Acte Exécutoire

Transmis le : 12.12.2023

Publié le : 12.12.2023,

Notifié le :



Christian GROS

Maire de MONTEUX

Caroline PLATERO-DELERM

Secrétaire de séance